Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_22-DE

Bécherel

COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 MARS 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 15 | Présents : 11 | Votants : 11
Date de convocation : 02.03.2026
Date d'affichage convocation : 02.03.2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 13.03.2026

Présents :

PARMENTIER Mélina	LEPAGE Nathalie	
BOUSSEAU Delphine	MORICE Matthieu	HUE Jean-Michel
DURAND Michel	TRASSARD Emilie	REHAULT Olivier
SPAGNOL Paulette	PONSARD Christophe	
MANNOURY LACOUR Elisabeth		

Absent(s) Excusé(s) : CHILOU Valérie, HEMA Marie-José, LECHAUSSEE Florent, REHAULT Delphine.
A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :
Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR.

Terrain communal | Parcelle AC 239 Chemin de la Ferronière | Constat de désaffectation – Déclassement

Délibération n° 2026.22

Mme le Maire expose les éléments suivants :

La commune a été sollicitée pour l'acquisition par un riverain de la parcelle AC 239 située Chemin de la Ferronière d'une superficie de 371 m2 environ, actuellement en nature d'espace vert.

Cette parcelle appartient à la Commune mais était sous gestion métropolitaine au titre de la compétence voirie en tant que partie du parking à camping-cars.

Cette parcelle n'ayant pas d'utilité pour les besoins de la métropole et de la commune de Bécherel, il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

Préalablement à la décision de cession, il convient de désaffecter et de déclasser le bien du domaine public communal.

En application de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), le déclassement d'un bien du domaine public ne peut être prononcé

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213500226-20260309-DELIB2026_22-DE

qu'à la condition préalable que le bien ne puisse plus être regardé comme affecté en tout ou partie à l'exercice de la compétence concernée.

Le Bureau Métropolitain de Rennes Métropole du 5 mars 2026 a préalablement constaté la désaffectation du domaine public routier.

Le Conseil est invité à constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle AC 239 sise Chemin de la Ferronière d'une superficie de 371 m2 environ.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle AC 239 sise Chemin de la Ferronière d'une superficie de 371 m2 environ.

Pour extrait conforme,
Suivent les Signatures.

Le Maire Mme Mélina PARMENTIER	La Secrétaire de séance Mme Elisabeth MANNOURY LACOUR
MAIRIE de BECHEREL 35190	